



INFORMATIONS

Le technicien des services culturels et des bâtiments de France exerce dans des spécialités différentes. Il travaille pour le ministère de la Culture. Au sein d'un service culturel, il a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine.

Le TSCBF est recruté sur concours de la fonction publique. Attention, la périodicité de ce concours est irrégulière, il est donc préférable de bien s'informer en amont.

MISSIONS PRINCIPALES

- Spécialité « **Bâtiments de France** » : mettre en œuvre des procédures de dévolution des marchés de travaux, surveiller des chantiers en fonction du règlement des comptes, appliquer la législation relative aux monuments historiques, assister l'architecte des bâtiments de France dans ses missions, participer à l'instruction des dossiers de travaux sur les édifices protégés, veiller au respect des règles relatives à la protection du patrimoine.
- Spécialité « **Maintenance des bâtiments et des matériels techniques** » : contrôler le personnel de surveillance et de magasinage, veiller à la sécurité des bâtiments, à l'organisation et au fonctionnement du service, superviser les conditions d'accueil du public.
- Spécialité « **Surveillance et accueil** » : élaborer et participer au suivi des marchés, veiller au bon fonctionnement des installations et du matériel, effectuer le contrôle hiérarchique et technique du personnel ouvrier.

QUALITÉS REQUISES

Faire preuve de sérieux et de rigueur, avoir un bon esprit d'équipe, se montrer polyvalent, présenter un intérêt pour la culture

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un technicien des services culturels et des bâtiments de France en début de carrière est d'environ **1 600 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie B** (niveau baccalauréat). Pour la branche « Maintenance », il est demandé au candidat de ne pas avoir plus de 45 ans afin de concourir.

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

SPÉCIALITÉ BÂTIMENTS DE FRANCE

1. **Dissertation sur un sujet d'ordre général**, en lien avec l'architecture ou l'urbanisme, 3h (coef. 3)
2. **Au choix** :
 - mathématiques (niveau 1re S), 2h (coef. 2)
 - dessin de bâtiment ou de réhabilitation, avec établissement d'un descriptif de travaux sommaire, limité au gros œuvre, 4h (coef. 2)

SPÉCIALITÉ MAINTENANCE

1. **Élaboration d'un rapport** relatif aux problèmes propres à la dominante technique choisie, à partir d'un corpus de documents, 3h (coef. 3)
2. **Au choix** :
 - mathématiques (niveau baccalauréat professionnel — tronc commun), 2h (coef. 2)
 - en fonction de la dominante choisie : projet de rénovation des équipements d'un bâtiment, et établissement d'un descriptif sommaire des travaux, 4h (coef. 2)

SPÉCIALITÉ SURVEILLANCE ET ACCUEIL

1. **Rédaction d'une note de synthèse**, suite à un corpus de documents en lien avec la spécialité, 4h (coef. 2)
2. **Résolution d'un cas pratique**, 2h30 (coef. 2)
3. **Au choix** :
 - mathématiques, 2h (coef. 2)
 - projet de rénovation des équipements d'un bâtiment et établissement d'un descriptif
 - sommaire des travaux, 4h (coef. 2)

**ADMISSION****SPÉCIALITÉ BÂTIMENTS DE FRANCE**

1. **Entretien d'ordre général sur le métier**, avec un jury, à partir d'un ou de plusieurs documents se rapportant aux missions de conservation du patrimoine, 20 mn : 10 mn de préparation + 10 mn d'oral (coef. 2)
2. **Exposé sur un sujet** portant sur la technologie du bâtiment, limité au gros œuvre (maçonnerie, charpente, couverture), 40 mn : 20 mn de préparation + 20 mn d'oral (coef. 2)
3. **Épreuve au choix facultative** :
 - Langue étrangère (anglais, allemand, arabe, espagnol, russe, italien, portugais, japonais, néerlandais) : traduction écrite d'un texte en langue étrangère (L'usage du dictionnaire (sauf pour l'arabe) n'est pas autorisé.), 1h (coef. 1)
 - Épreuve physique et sportive (coef. 1)

⚠ Toute note en dessous ou égale à 5/20 est éliminatoire.

SPÉCIALITÉ MAINTENANCE

1. **Entretien avec un jury sur le métier**, à partir d'un ou de plusieurs documents, qui évaluera la capacité du candidat à travailler en équipe, notamment dans les aspects techniques, d'hygiène, de sécurité et de prévention, 30 mn : 15 mn de préparation + 15 mn d'oral (coef. 2)
2. **Vérification des connaissances** de la dominante technique choisie (niveau du baccalauréat professionnel correspondant), 40 mn : 20 mn de préparation + 20 mn d'oral (coef. 2)
3. **Épreuve au choix facultative** (seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte pour l'admission) :
 - Langue étrangère (anglais, allemand, arabe, espagnol, russe, italien, portugais, japonais, néerlandais) : traduction écrite d'un texte en langue étrangère (L'usage du dictionnaire (sauf pour l'arabe) n'est pas autorisé.), 1h (coef. 1)
 - Épreuve physique et sportive (coef. 1)

⚠ Toute note en dessous ou égale à 5/20 est éliminatoire.

SPÉCIALITÉ SURVEILLANCE ET ACCUEIL

1. **Entretien sur le métier** à partir d'un texte de portée générale, avec un jury, qui évaluera la motivation du candidat, ses qualités de contact, son sens des responsabilités et de l'organisation, 30 mn : 15 mn de préparation + 15 mn d'oral (coef. 4)
2. **Interrogation orale de connaissances**, portant sur l'organisation des musées en France, 30 mn : 15 mn de préparation + 15 mn d'oral (coef. 2)
3. **Facultatif** (seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte pour l'admission) :
Épreuve de langue étrangère (au choix : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, portugais ou russe), conversation libre, 10 mn (coef. 1)